

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2025_3_5

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

**Objet : Demande de
subvention au titre des
amendes de police : Mise
en sécurité du carrefour
d'Esclauzels avec la route
départementale n°59**

SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 16 Juin 2025

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Monsieur ROUX Hervé

Pouvoirs :

Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Luc ANDRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental du Cantal au titre des amendes de police. Il s'agit pour ce dernier de ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire desdites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire propose d'inscrire comme travaux la mise en sécurité du carrefour d'Esclauzels avec la route départementale N°59.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux est estimé à 20 842.74€ HT (avec une estimation actualisation de +1.8%).

Compte-tenu du caractère sécuritaire de cet aménagement, il semble possible de solliciter l'aide du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AFFIRME** la volonté de réaliser ces travaux sécuritaires,
- **SOLLICITE**, auprès du Conseil Départemental du Cantal, une aide de 25% au titre du produit des amendes de police ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires à cette opération ;
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget d'investissement 2025.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc ANDRÉ



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

